

Réunion du 16 juin 2017

Membres présents : M. MIRAL, GUY, COMBRE, BEC, PORTALIER et ROUX, Mmes FROSIO et ROYER

Membre excusé : M. ASTIER et BONNET, Mme CARTALADE

I - TRAVAUX DE VOIRIE - CHOIX DE L'ENTREPRISE :

La commission d'appel d'offres s'est réunie en mairie le 31 mai 2017 pour ouvrir les plis relatifs aux travaux de voirie décidés lors du conseil municipal du 7 décembre 2016 répartis en trois lots :

- 1er lot en tranche ferme concernant plusieurs voies communales (VC Besse Basse, VC Pagros Bas et Haut, VC bourg d'Andelat, VC le Sailhant, VC le Vialard)
- 2ème lot : restructuration de la voie communale qui relie le village de Barret vers la voie départementale n° 404
- 3ème lot : Aménagement des ruelles du village du Sailhant.

Suite à l'appel d'offres réalisé dans le cadre d'un marché adapté du 14 avril au 18 mai 2017, trois entreprises ont répondu. Monsieur MIRAL donne lecture des trois propositions, fait connaître l'avis de la commission et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer l'ensemble des trois lots de travaux de voirie à l'entreprise MARQUET pour un montant de 182 403.46 € HT et accepte le plan de financement proposé en intégrant les subventions obtenues. Il décide également d'attribuer la maîtrise d'œuvre de ces travaux de voirie à CANTAL INGENIERIE et TERRITOIRES.

II - ZONAGE ASSAINISSEMENT - MISE A ENQUETE PUBLIQUE :

M. le Maire rappelle qu'en juin 2015, le conseil municipal a décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune. Cette étude a été confiée au bureau C2EA de Clermont-Ferrand.

A l'issue de l'étude, le zonage d'assainissement retenu a été réparti comme suit :

- En assainissement collectif, le village de Lacombe pourrait être intégré au périmètre déjà collecté (le bourg, Gaymond, le Rochain, La Gare, Besse Bas, Montplain et le Sailhant),
- L'étude fait ressortir que les autres secteurs de la commune devront rester classés en assainissement non collectif en raison d'importantes longueurs de réseaux qui entraîneraient un coût financier trop important.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative établie par le bureau d'études C2EA justifiant la délimitation des zonages d'assainissement collectif et non collectif. De même, il se prononce favorablement sur le projet de délimitation du zonage règlementaire précité et décide de sa mise à l'enquête publique.

III - INFORMATIONS DIVERSES :

- Des démarches ont été entreprises pour demander le renouvellement du contrat aidé affecté aux services techniques ; une réponse défavorable est parvenue en Mairie. Un dossier pour un nouveau contrat va être déposé dans les prochains jours afin d'assurer la continuité du service à la population.
- M. le Maire fait savoir qu'il a émis un avis favorable à une demande de stage aux services techniques pour une durée de 5 semaines.
- Les travaux du parking et de mise en sécurité des abords des écoles sont en cours de réalisation et devraient se terminer d'ici le 15 juillet 2017 par l'entreprise MARQUET. Un cache containers doit être implanté par les employés communaux.
- L'architecte TRABON chargé du dossier de l'église vient de communiquer le montant des travaux extérieurs estimé à 166 173,00 € HT. Des demandes de subventions vont être effectuées auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.
- Dans sa séance du 7 avril 2017, le conseil municipal a validé la dénomination de l'ensemble des rues de la commune. Les membres de la commission "adressage des rues" doivent se réunir, prochainement, pour entreprendre la numérotation de toutes les habitations et bâtiments de chaque village avant de le faire valider par les services de la Poste.
- M. le Maire propose que soit organisée une inauguration officielle des travaux réalisées au bourg d'Andelat ces dernières années : local technique, salle d'activités et structure école / cantine, parking et sécurité des abords. La date du samedi 30 septembre 2017 est retenue.
- Le tour de permanence pour le 2ème tour des élections législatives est établi pour la journée du 18 juin 2017.